

Type de contrat		Résiliation infra-annuelle possible ?	Qui peut résilier ?	Qui peut être concerné ?
Contrats ou règlements frais de santé ou Contrats ou règlements frais de santé comportant d'autres garanties « <i>couvrant les risques décès, incapacité de travail ou invalidité, ainsi que des garanties d'assistance, de protection juridique, de responsabilité civile, de nuptialité-natalité ou d'indemnités en cas d'hospitalisation</i> ».	Contrat santé individuel	Oui	L'adhérent Pas les ayants droit	L'adhérent et ses ayants droit
	Contrat santé collectif à adhésion obligatoire	Oui	Le souscripteur, c'est-à-dire le représentant de l'organisme ou de l'entreprise Pas l'adhérent (ni salarié ni le travailleur en ESAT)	L'ensemble des adhérents (salariés, travailleurs)
	Contrat santé collectif à adhésion facultative	Oui	Le souscripteur, c'est-à-dire le représentant de l'organisme ou de l'entreprise Ou l'adhérent (salarié, travailleur)	L'ensemble des adhérents (salariés, travailleurs) Ou l'adhérent seul (salarié, travailleurs) et ses ayants droit
Contrat de prévoyance (seul, couvrant uniquement des garanties de prévoyance)		Non	Non	Non